

Grégory-Hugues FRELY

Chef du projet de réorganisation de la Police Nationale sur la réforme en cours :

« Le projet de réorganisation de la police nationale ne consiste pas à « fermer » la DCPJ mais au contraire à créer une filière police judiciaire en regroupant dans des services interdépartementaux, les actuelles sûretés départementales et les services de la PJ.

Un chef unique, mais le maintien de l'excellence et de l'expertise de la DCPJ.

Toutes les formes graves et organisées de la criminalité doivent être combattues ; il ne s'agit donc en aucun cas de diluer cette mission tant au niveau territorial (création de divisions de la criminalité organisée) qu'au niveau national (la future direction nationale de la police judiciaire disposera de tous les services et offices centraux de l'actuelle DCPJ).

La DNPJ, s'appuyant sur une doctrine, pilotera une filière forte de 23000 agents et disposera de relais dans les zones et dans chaque service interdépartemental de police judiciaire. La cartographie de l'actuelle DCPJ est inchangée.

L'objectif :

Plus de cohérence dans la mise en œuvre des stratégies locales de lutte contre toutes les formes de criminalité en lien avec l'autorité judiciaire, plus de lisibilité au niveau opérationnel comme au niveau des ressources humaines, une rationalisation des dispositifs locaux de police scientifique, une meilleure fluidité de l'information notamment avec le renseignement territorial (RT), des applications communes permettant des recoupements simplifiés pour gagner en efficacité et répondre ainsi à tous les enjeux de la lutte contre la délinquance.

Le ministre de l'intérieur a précisé que la réforme se ferait au second semestre 2023. Nous attendons désormais le rapport de la mission des inspections générales de l'administration et de la justice, relative au bilan des DTPN outre-mer et des 8 DDPN expérimentales dans l'hexagone. Ce dernier devrait être rendu en janvier 2023. »